

Metz, le 9 novembre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par :

delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

Tel : 03 87 34 34 22

ENEDIS

BRIPS GRAND EST

1 rue de la Grange Frangie

71100 CHALON SUR SAONE

à l'attention de Monsieur GRESSARD

OBJET : Dossier de déclaration concernant la régularisation de la pose d'un piézomètre sur la commune de Fontoy - Accusé réception accord immédiat

RÉF. : Dossiers instruits_en cours\Forages\Fontoy\2020 Regul piézo

P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **régularisation de la pose d'un piézomètre sur la commune de Fontoy**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 02 novembre 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00419
- Dossier réalisé par : ABO ERG Environnement

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Fontoy où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER

Copie:

Mairie de Fontoy